

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

FRANCE. — PARIS, 16 MARS.

Il est certain que l'instruction du procès de Meunier a produit de graves résultats. Deux de ses complices, membres d'associations secrètes, comme nous l'avons déjà annoncé hier, les mêmes qui ont tiré au sort avec lui, qui allaient s'exercer tous les jours au tir avec lui, ont été dénoncés par lui. Nous ne craignons pas de manifester l'espoir le mieux fondé que, ceux-là, à leur tour, s'il y avait d'autres assassins, les feraient connaître à la justice de la cour des pairs.

(J. de Paris.)

— Le bruit était répandu ce matin, dans quelques cercles politiques, que la démission de M. Molé était maintenant définitive.

— Un journal assure que l'acquiescement du *Charivari* a eu lieu à la majorité de 7 voix contre 5.

— On annonce que M. le maire de Lyon est parti hier de Paris, où il était venu en toute hâte pour communiquer au gouvernement l'état déplorable des ouvriers en soie, par suite de la stagnation de la fabrique. Ce magistrat a exposé l'urgence d'ouvrir des ateliers de terrassement, pour donner du pain à tant de milliers d'infortunés qui souffrent.

(Paix)

— Le tribunal correctionnel a continué aujourd'hui les débats relatifs à l'Association des Familles. Un sieur Petinot, entendu comme témoin, a déposé qu'on lui avait proposé d'entrer dans une société secrète où il fallait se cotiser à raison de cinq sous par mois. « Je n'ai pas voulu », a dit le témoin, y entrer, parce que ce n'étaient pas des gens de mon pays. (Rire général.) Le prévenu Laporte n'avait dit d'ailleurs que l'on tuait tous ceux qui ne gardaient pas le secret; j'en ai été tellement alarmé que je me suis enfuis à Alfort près de Charenton. (Nouveau rire.)

Un autre témoin est le jeune ouvrier Fontelle, qui s'est accusé lui-même de complicité avec son camarade Ourselle d'un complot tendant à assassiner le roi, et qui s'est trouvé imaginaire. Ces jeunes gens ont été dernièrement condamnés à la police correctionnelle pour avoir porté des poignards qu'ils avaient fait fabriquer avec des limes aiguës et grossièrement emmanchées.

— A la parade de dimanche dernier, aux Tuileries; un capitaine s'étant adressé directement au duc d'Orléans pour lui demander la croix d'honneur, a été mis aux arrêts de rigueur, et cette infraction à la discipline qui ne permet pas aux militaires sous les armes d'adresser la parole aux princes sans être interrogés par eux, a fait l'objet d'un ordre du jour de M. le colonel du 5^e, commandant par intérim d'une des brigades de la garnison de Paris. (Journal des Débats.)

— La nouvelle qui a circulé il y a quelques jours de la nomination de M. Loeve Weymar au poste de secrétaire d'ambassade à St-Petersbourg, se confirme complètement. Il paraît, du reste, que la diplomatie russe a contribué à lui faire obtenir ce poste.

— Nous recevons une lettre de Dijon qui nous annonce positivement que le colonel Vaudrey n'a jamais eu l'idée de se mettre sur les rangs de la députation, comme on l'avait de nouveau annoncé en ajoutant qu'il était sûr de la majorité. Le *Spectateur* de Dijon qui avait annoncé l'arrivée dans cette ville de l'accusé de Strasbourg dément cette nouvelle.

— M. Teste a présenté hier à la chambre des députés une pétition signée par un grand nombre d'armuriers de Paris, qui protestent contre l'ordonnance sur les pistolets de poche, et demandent des dommages intérêts pour le préjudice que cette ordonnance leur a occasionné.

— La révolution continue dans la presse parisienne. Le journal *le Temps* agrandit aujourd'hui son format et devient le plus grand de tous les journaux de la capitale; son format est celui des feuilles anglaises et américaines. *Le Temps* baisse en même temps le prix de ses annonces et de son abonnement. Cependant il ne va point prendre rang parmi les journaux à quarante francs; il garde le milieu entre eux et les journaux à 80 francs.

— M. le président Séguier, remarquant au nombre des licenciés en droit qui prétendaient aujourd'hui serment d'avocat, le nom de M. Lacroix, lui a demandé s'il était parent de l'homme de lettres de ce nom. « Je suis son fils », a répondu le jeune avocat. — Fort bien, a dit M. le premier président, j'en fais mon compliment au barreau.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

Le gouvernement ne publie rien ce matin, et il n'est pas arrivé de journaux de Bayonne, ni l'un ni l'autre des feuilles qui s'y publient ne paraissent le lundi.

Notre correspondant de Bayonne nous avait écrit hier qu'il allait se transporter à Béobie, pour être plus près du théâtre de la guerre, ou pour mieux dire presque sur les lieux.

— Des lettres de Madrid, du 7, portent que l'on y craignait un mouvement dans le sens des *exaltados*, et que les troupes étaient consignées.

On avait à Madrid des nouvelles de Lisbonne du 1^{er} mars; rien n'était fait encore quant à l'emprunt de 800 contos de reis, et l'on continuait de s'inquiéter de l'accroissement de forcé que prenait chaque jour le chef de partisans Remachido.

Des mesures de quarantaine ont été appliquées à des navires français et anglais, à Lisbonne, sous prétexte qu'ils venaient de pays affectés de la grippe, alors qu'on comptait déjà par centaines à Lisbonne les personnes affectées par cette maladie.

— Nous recevons les journaux de Barcelonne jusqu'au 9 du courant. Le général Serrano est sorti de Barcelonne le 5 pour se mettre de nouveau en campagne contre les factieux de la Catalogne.

— La nouvelle de la mort tragique de Schubri ne s'est pas confirmée. On écrit, au contraire, d'Esclavonie, que des brigands commencent à se montrer dans les environs de Peterwardein.

— Hier, à la chambre et à la bourse, il n'était question que d'une dépêche télégraphique annonçant que la journée du 11 avait été défavorable au général Evans. On disait que le ministère ne l'avait pas caché, et en effet les fonds espagnols ont baissé d'une manière sensible. Toutefois le journal ministériel n'a rien publié hier soir; mais du reste le *Moniteur* ne contenait rien non plus ce matin.

Bulletin de la bourse du 16 mars. — La rente était lourde au commencement de la bourse; on offrait le 3 p. c. à 79 20. Quelques achats considérables ont ranimé la spéculation, et l'on a remonté à 79 35 demandé. Les fonds espagnols eux-mêmes, qui étaient offerts à 27 3/4 à l'ouverture du parquet, se sont élevés à 28 1/4. Cependant il ne circulait en bourse aucune nouvelle pour justifier ce mouvement à la hausse. Les primes 250 pour fin prochain étaient très-raichées. On demandait à 30 d. 1. Beaucoup d'opérations ont été faites à ce prix.

Il est de nouvelle question d'une compagnie à la hausse sur toutes les valeurs secondaires; on assure que des capitalistes réunis avaient l'intention de prendre tour à tour chaque fonds et de lui imprimer un mouvement ascensionnel. Nous ignorons jusqu'à quel point ce bruit est fondé, mais il est assez accrédité à la bourse.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 17 MARS.

Au commencement de la séance de ce jour, la chambre des représentants a adopté sans aucune discussion et à l'unanimité le projet de loi relatif à la division des cantons électoraux de Maestricht, pour régler les élections provinciales.

Le projet de loi sur l'école militaire qui était à l'ordre du jour aujourd'hui n'a pu être discuté, M. le ministre n'ayant pas eu le temps de s'y préparer. La chambre s'est ensuite ajournée au 4 avril prochain; le premier objet dont elle s'occupera sera le projet de loi sur l'école militaire, et elle discutera immédiatement après la loi sur les mines.

— Le sénat ne s'est pas trouvé en nombre aujourd'hui. Il a été néanmoins donné lecture du rapport de la commission sur le budget de la guerre, et la discussion en a été renvoyée à demain dix heures.

— La chambre des représentants s'est ajournée aujourd'hui au 4 avril prochain.

Bruxelles, 17 mars (trois heures). — Le cours des Ardoins s'est amélioré à notre bourse d'aujourd'hui, et dès l'ouverture on s'est aperçu que le cours de Paris venait en hausse, ouvert à 26 3/4. On est monté à 26 7/8, prix auquel il reste beaucoup d'argent; par contre, à 27 il y a un bon nombre de vendeurs.

Les Mutualités se sont aussi bien relevées; il y avait beaucoup d'acheteurs à la fin de la bourse à 108.

Après la cote on a fléchi à 26 3/4 P.

Marché des huiles et graines. — Les graines lin et colza sont offertes et rencontrent peu d'acheteurs; l'huile est plus faible; tourteaux sans demande.

LIÈGE, LE 18 MARS.

CONSEIL COMMUNAL.

Séance du 17 mars. — L'appel nominal constate l'absence de MM. Chefnieux, indisposé, Closset, Dehasse, Tombeur, Fleussu.

Le procès verbal est lu et adopté.

M. le bourgmestre fait les communications suivantes en conformité de l'art. 6 du règlement d'ordre intérieur :

1^o Mlle. Joséphine Maximilienne Lambermont demande à être nommée institutrice dans une école communale de filles;

2^o Le sieur Bouhy demande à acquérir une parcelle de terrain communal situé près de la rue Porte aux Oies, Outre Meuse.

On renvoie à l'examen d'une commission: 1^o une proposition de M. Lefebvre tendante à ce qu'il soit mis au nombre des conditions imposées au directeur du spectacle, celle de renforcer et d'améliorer l'orchestre; 2^o un projet de création d'école de natation; à ce sujet M. Jamme rappelle que le collège des bourgmestres et échevins en a signalé le besoin dans son rapport sur l'administration de la ville.

M. Constant expose la situation financière telle qu'elle résulte du budget existant aujourd'hui.

Recette extraordinaire, 4,541,765 fr. 98 c.

Id. ordinaire, 877,936 99

Total, 2,497,702 fr. 97 c.

Dépense ordinaire, 776,957 fr. 43 c.

Id. extraordinaire, 1,662,776 93

Total, 2,439,734 fr. 36 c.

Déficit, 20,031 fr. 39 cent.

Pour couvrir ce déficit et d'autres dépenses non votées, M. l'échevin propose de porter la recette des taxes ainsi qu'il suit : lorsque le budget a été préparé, on ignorait les résultats effectifs de l'octroi pour 1836; force a été de prendre pour base les six premiers mois de 1836 et les six derniers de 1835. Aujourd'hui tout est connu.

Boissons et liquides, 230,000 fr. — Elles ont rapporté en 1836, 232,548 fr.

M. Constant propose d'élever cette allocation à 231,600 fr.

Comestibles, 266,000 fr. — La recette a été en 1836 de 317,683 fr.

On propose 317,700 fr.

Fourrages, 47,000 fr. — En 1836 le produit a été de 49,469 fr.

On propose 49,500 fr.

Combustibles, 63,000 fr. — En 1836 le produit a été de 65,676 fr.

On propose 65,700 fr.

Matériaux 75,700 en 1836 le produit a été de 75 130.

On propose 75,000.

Recettes accessoires 26,000 le produit a été de 28,000 en 1836.

On propose 28,000.

Quittances, passavants, expéditions etc. 33,950 le produit a été en 1836 de 37,575.

On propose 38,000.

Convois et droit de légés 25,700. Le produit a été en 1836 de 25,700.

On propose 26,000.

Total 832,500 au lieu de 767,350 porté au budget — Il y aurait une augmentation de 65,150.

Le déficit connu est de 20,031 39; en déduisant cette dernière somme de 65,150 il reste une excédant de 45,118 61 dont on pourra disposer pour les dépenses qui ne sont point encore votées.

M. Timan signale des fraudes considérables qui s'opèrent pour les taxes municipales, notamment des bateaux de genièvre déchargés à Jupille et introduit en ville; il en conclut, pour le cas où ces fraudes continuent, que la recette réelle n'atteindra pas les prévisions. Il appelle l'attention spéciale de M. l'échevin Constant sur cette branche du service.

Ce dernier donne des explications sur les difficultés qui résultent des localités, et notamment de celle du Barbou; il entre dans quelques détails à cet égard qui n'intéressent que l'intérieur de l'administration.

Un membre du conseil ayant annoncé connaître des fraudeurs et les endroits où la fraude s'exerçait, il a été prié de donner confidentiellement ces renseignements.

M. Lion obtient la clôture sur cette discussion incidente, et, abordant la proposition principale de M. Constant, il fait remarquer qu'elle aurait pour résultat de changer l'économie du budget supplémentaire, dont le premier article de recette comprend, en outre de l'augmentation du produit des taxes municipales d'après le tarif proposé, celle dont on veut faire état au budget ordinaire.

M. Lambermont pense que le budget supplémentaire comprend des articles (notamment l'agrandissement du cimetière), qui doivent figurer aux dépenses extraordinaires du budget ordinaire.

M. Lion répond que force a été d'en agir ainsi, puisque dans le cas contraire, il y aurait eu un déficit.

M. Dethier croit qu'en admettant les prévisions de l'octroi, proposées par M. Constant, on trouvera le moyen de faire face dans le budget ordinaire à la dépense du cimetière et à d'autres très nécessaires.

M. Jamme est d'avis qu'il faut fondre les deux budgets en un seul et diminuer certaines dépenses du budget supplémentaire, attendu qu'on n'épuiserait pas en 1837 les crédits entiers portés pour le percement de nouvelles rues d'Outre-Meuse, et pour d'autres améliorations.

M. Despa désire qu'il n'y ait qu'un seul budget, dans lequel figure l'emprunt.

M. Capitaine réfute M. Jamme et demande que la somme de 600,000 fr. pour les rues du quartier de l'Est, subsiste au budget.

On reprend la discussion du budget pour éclaircissements sur quelques articles ajournés.

N^o 272. Construction de bureaux pour la perception des taxes municipales.

M. Constant demande 7000 au lieu de 2000 proposés au projet de budget. — On réglera ultérieurement par des délibérations spéciales l'emploi de cette allocation.

Le chiffre de 7000 frs. est admis à l'unanimité.

M. Piercot demande, au nom de la commission de police, 600 fr. pour établir 6 boîtes de secours aux noyés, et 400 fr. pour récompenser ceux qui monteront du dévouement: en tout 1000 fr. — Les boîtes seront placées aux Augustin, aux Six-Maisons, à la Goffe, au Pont-Maglin, au Barbou, au Beaurepart. — Adopté.

(La suite à un prochain numéro.)

NAVIGATION DE LA MEUSE

On a pu voir, il y a quelques jours, que la chambre des députés en France avait accordé au gouvernement une somme de plus de six millions pour améliorer sur son territoire la navigation de la Meuse. C'est là une résolution qui a droit de fixer l'attention du gouvernement belge. Il n'est pas besoin sans doute de faire remarquer que cette rivière sur les rives de laquelle s'élève tant de riches établissements, traverse la plus grande partie de la Belgique, que la Sambre et l'Ourte, rivières navigables et dans le voisinage desquelles se trouvent aussi tant d'usines et de fabriques, communiquent avec la Meuse, et que le nouveau canal de Charleroy s'y relie également; mais il faut faire remarquer que, les moyens de navigation s'améliorant en France sur ce fleuve, il acquiert chez nous un nouveau degré d'importance.

Personne plus que nous, n'apprécie l'utilité du chemin de fer, et les vastes résultats qu'on peut se promettre de son établissement. Toutefois ce n'est pas une raison pour négliger nos autres voies de communication. En Angleterre où les chemins de fer, avec raison, sont en si haute faveur, les dernières observations sur les routes nouvelles ont constaté que, pour le transport de certaines marchandises, les voies fluviales resteraient toujours les plus favorables.

Sachons donc profiter de l'expérience que nos voisins ont acquise sur cette matière.

On sait que l'état des rives de la Meuse sur divers points, est véritablement déplorable. La province du Limbourg, à différentes époques, a fait parvenir des réclamations à notre chambre des représentants, et le gouvernement et la législature ont voté au budget une allocation destinée à améliorer l'état de choses dont on se plaignait à bon droit.

Dans notre province, la situation des rives de la Meuse demande aussi d'importantes améliorations. On sait que chaque année, pendant une partie considérable de cette période de temps, la navigation se trouve interrompue. La cause de cette interruption est principalement dans le mauvais état des chemins de halage en diverses localités.

Les bateliers réclament principalement contre l'état actuel des chemins de halage, qui longent une partie de la commune d'Ougrée; et du côté de Huy, contre ceux qui se trouvent aux environs de Roride et de la Malheue, et qui sont pour le plus souvent impraticables. Le moyen à employer de remédier à ce grave inconvénient serait, d'après l'avis de tous ceux qui connaissent la situation et les accidents d'élevations et d'abaissements périodiques de la Meuse, d'exhausser le chemin de halage dans les endroits indiqués, en prenant pour base les parties de chemin existantes aujourd'hui le long du quai d'Avroy, et à Fragnée. Quand la rivière sur ces deux points n'a encore atteint que la hauteur moyenne, elle déborde déjà dans les premières localités indiquées plus haut, et elle ne redevient navigable qu'après que les eaux sont descendues à environ un mètre au-dessous du niveau des chemins dont il s'agit.

Le batelage réclame encore pour obtenir le curage des deux ports de la ville. Il fait aussi remarquer avec raison, que ces ports dans la saison où les eaux sont basses, sont presque toujours encombrés par des dépôts de matériaux de toutes espèces, qui les rendent presque inabordable.

On assure que le peu de profondeur de la Meuse, par exemple, au quai de St-Léonard, met les bateliers dans l'impossibilité d'opérer un chargement complet; un bateau d'un certain tonnage ne peut d'ordinaire recevoir au-delà de deux tiers de sa charge.

Nous espérons que la situation de la Meuse attirera l'attention du gouvernement. Comme nous l'avons dit en commençant, cette rivière va recevoir une importance toute nouvelle en présence des travaux auxquels on se prépare en France. Nous espérons également que les réclamations du batelage seront favorablement accueillies par notre députation provinciale, composée d'hommes jaloux de prouver toute leur sollicitude pour les intérêts de notre belle et riche province.

La cour d'appel de Liège vient ce matin de prononcer, en faveur du gouvernement, son arrêt dans l'affaire de la ville de Namur, qui réclamait, ainsi que nous l'avons dit, le prix des routes construites dans le temps aux frais de la commune, et dont elle avait été dépossédée sous le régime français. La cour a décidé que cette déposition n'avait pu, si est vrai, avoir lieu, sans indemnité, mais que le droit de la ville à cet égard était frappé de déchéance.

On lit ce qui suit dans le Monde: M. John Cockerill, Anglais, domicilié à Liège, est un des plus grands, sinon le plus grand des industriels de l'Europe. Il possède à Seraing, près de Liège, des mines de charbon, des forges et une fabrique de machines qui occupent deux milles quatre cents ouvriers et quinze machines à vapeur de la force réunie de dix sept cents chevaux; à Liège même, un tissage mécanique et une seconde fabrique de machines d'où sortent toutes celles qu'il emploie dans ses établissements; à Liège, à Verviers et à Aix-la-Chapelle, une fabrique de mérinos; à Andennes, près de Namur, une imprimerie d'étoffes et une papeterie; à Kottbus, en Prusse, une fabrique de filets; à Stolberg des mines de zinc; à Bielefeld, en Pologne, une fabrique de draps; à Barcelonne, une fabrique de coton; à Surinam, des moulins à sucre et des machines à vapeur. Il va établir à Alger des moulins à vapeur et est occupé à construire en Belgique des fabriques de toile de lin et des moulins à vapeur.

L'article du journal parisien qu'on vient de lire est inexact ou plutôt incomplet. M. Cockerill possède encore, outre les établissements indiqués ci dessus, deux filatures pour les draps à Berlin et à Gaben; une filature pour la laine peignée à Aix-la-Chapelle; à Liège, une filature de coton, sous la raison Yates et compagnie; une fonderie pour le moulage à Tilleur; un établissement au Val-Benoit pour la fabrication des chaudières; une maison à Amsterdam pour la vente des étoffes de coton.

M. Cockerill est aussi intéressé, pour de fortes parts, dans quatre houillères; il est également dans les hauts fourneaux d'Ougrée, de l'Espérance et de Chatelineau; il est encore dans une fabrique de fusils de guerre.

Enfin, M. Cockerill va former en Russie des ateliers pour la construction des machines à vapeur, locomotives et wagons; en France, il va commencer l'exploitation d'une houillère, dans les environs de St-Etienne, où il doit aussi établir des hauts fourneaux, et une fabrique de fer par cylindres.

On conçoit combien de bras se trouvent employés dans tous ces établissements; leur administration demande plus d'écritures, que le plus vaste ministère de la France.

Le rapport sur l'administration et la situation des affaires de la commune de Herstal vient d'être publié. Ce rapport est signé de MM. Sauveur, bourgmestre, Perot et Dupont, échevins. L'esprit d'ordre et d'économie qui a dirigé la nouvelle administration, lui a permis d'apporter de grandes améliorations dans diverses branches du service, et dans la situation matérielle de la commune.

Parmi ces améliorations, nous remarquons surtout, le rétablissement à neuf de la maison commune, la fondation de

nouvelles écoles, l'établissement de puits et de pompes publiques dans plusieurs localités, l'achat d'une pompe à incendie, la tenue de deux foires, l'une au mois de septembre, l'autre à Pâques, la création d'une caisse d'épargne, le placement d'une boîte aux lettres à la maison de M. le bourgmestre; telles sont les principales améliorations dues au zèle et à l'activité des administrateurs actuels.

Le rapport constate encore un fait que nous croyons devoir signaler; c'est que depuis six ans pas une seule tentative de vol n'a été dénoncée dans l'étendue de la commune de Herstal.

Nous avons dit dernièrement que l'on se proposait d'apporter quelques modifications aux statuts de la Banque Liégeoise; il s'agirait de séparer les fonctions d'administrateur et de trésorier, dont est investi M. Nagelmacker; ce dernier continuant de remplir les fonctions de trésorier avec un traitement fixe et annuel de 3,500 francs; de créer une place de commis-caissier qui serait nommé par le conseil général, et qui opérerait la recette journalière au local du bureau central de l'administration; il résulte du rapport du conseil, que les billets de la Banque contrefaits, qui ont été présentés à Liège, Anvers, Bruxelles et Namur, s'élevaient à une somme de treize mille cent francs.

Depuis l'établissement des postes rurales, plusieurs fonctionnaires, et notamment des juges de paix, se plaignent des frais de ports de lettres qu'ils sont tenus de payer; ces frais sont le plus souvent occasionnés par le défaut d'accomplissement des formalités prescrites par la loi, pour faire parvenir en franchise les communications qui ont lieu entre les autorités civiles ou militaires. Nous croyons donc faire chose utile en rappelant de nouveau, qu'aux termes de la loi, la correspondance entre les fonctionnaires, pour affaire de service, n'est affranchie de toute taxe que sous la condition de placer les lettres et paquets sous bandes croisées, et en les revêtant du contre-seing.

La police de cette ville a arrêté avant-hier vers la soirée, un jeune ouvrier armurier, âgé de 15 ans, sous la prévention de quatre vols: Deux commis au préjudice de son maître, Gilles Clerbois, armurier, au faubourg St-Léonard, et deux au préjudice du sieur Louis Etienne, cultivateur au même faubourg. Le dernier vol, celui qui a fait soupçonner l'inculpé, est des plus audacieux; mercredi dernier, 15 du courant, vers une heure après midi, sachant que les époux Etienne étaient absents pour leurs occupations, il pénétra dans leur jardin, ouvrit, au moyen de l'effraction de trois carreaux, une fenêtre donnant sur ce jardin, pénétra jusque dans une pièce de cette habitation donnant sur le faubourg, détacha, au moyen d'un crochet en fer, la serrure d'une armoire où il se trouvait quelque argent et il s'empara d'un sac contenant environ 25 francs en pièces de de cuivre qu'il alla ensuite déposer sous le toit d'un petit fournil dans la cour de son maître.

La police instruite de ce crime a fait des perquisitions qui ont amené l'arrestation de cet enfant, lequel a fait l'aveu de ce vol ainsi que de trois autres.

Les journaux anglais du 16 mars arrivés hier soir à Anvers, par le bateau à vapeur, annoncent que dans la séance de la chambre des communes du 15, La proposition ministérielle relative aux taxes d'église avait été adoptée, mais seulement à la majorité de 23 voix (273 contre 250.) Les journaux de l'opposition considèrent cette imposante minorité comme un véritable triomphe.

Les travaux du quai de halage sont commencés; depuis quelques jours on en bat le pilotis en face de l'ancien couvent des Augustins, sur la promenade d'Avroy.

L'école centrale de commerce et d'industrie à Bruxelles vient d'être placée sous la protection spéciale de la Société nationale, qui fonde des bourses en faveur de cette belle institution, et établit une société, en communauté, pour lui donner tous les développements qu'exigent des études industrielles et commerciales mises en rapport avec les besoins de la Belgique.

Le conseil d'administration est composé de MM. de Stassart, Rouppe, Meens, Coghe, Engler, Desmazières, Jadot, Wyns, Dindal et Vandievoet.

Une déléation de cinq de ces membres formera le conseil de surveillance de l'école. (C. Belge.)

Le Times, qui avait annoncé le premier la mort du voyageur Davidson, contient aujourd'hui une lettre où cette fâcheuse nouvelle est démentie par le capitaine de la marine royale, Washington, secrétaire de la société de géographie.

Les nouvelles qui suivent datent déjà de quelques jours. L'abondance des matières nous a empêchés de les publier plus tôt.

On se rappelle le trait d'héroïsme d'un soldat qui, lors de la rupture de la digue de Borgervuert, resta bravement à son poste au risque d'être englouti dans les eaux sous les ruines de la caserne à la porte de laquelle on l'avait placé en faction. Le Moniteur publie un arrêté royal, contresigné par M. le ministre de la guerre et qui décerne la croix de Léopold à ce soldat nommé Marcelin Leyman. Il serait à désirer que toutes les croix de cet ordre fussent aussi bien données que celle là. (Observateur.)

Un comité formé à Hambourg dans le but spécial de favoriser le placement et la vente des tableaux d'artistes vivants, vient de faire parvenir à notre gouvernement six lettres adressées à des peintres belges, pour les inviter à prendre connaissance du but de cette société et à profiter de ses avantages. Cette attention du comité de Hambourg pour nos artistes prouve, comme on le sait d'ailleurs, que leur réputation est déjà bien établie en Allemagne et que leurs productions y sont bien accueillies. (Union.)

Le chef de la maison Rothschild de Francfort, M. le baron Anselme de Rothschild, est dangereusement malade; le grand-duc de Hesse lui a envoyé son premier médecin;

on attend d'un moment à l'autre son frère James, qui doit arriver de Paris.

M. De Keyser vient d'achever un superbe tableau représentant Damien de Lacy blessé dans un combat contre les brigands, et secouru par Evelyne, l'orpheline du château de Gode-Douloureuse, accompagnée du vieux flamand et de Rose sa fille.

Cette superbe toile est destinée à figurer dans la galerie des peintres modernes que forme un amateur distingué de la ville de Gand.

On s'accorde à dire, que cette dernière production de De Keyser l'emporte encore sur ses précédents chefs-d'œuvre.

Le 9 de ce mois, les époux Boutigny, domiciliés à Chevron, canton de Stavelot, ayant laissé seul dans leur chambre leur jeune enfant, âgé de trois ans, le feu a pris dans le berceau où reposait cet enfant qui a été étouffé par la fumée. On avait eu l'imprudence de placer le berceau près du poêle.

On lit dans un journal de Bruxelles:

Un filou se présenta ces jours derniers, vers le soir rue de Berlaumont, chez une dame dont le mari était en voyage et s'informa d'une adresse que la dame répondit ne pas connaître. Au lieu de sortir, notre homme trouve le moyen de se glisser dans une petite place attenante à la rue. Au moment de se coucher, la demoiselle du magasin dit avoir entendu quelques bruit. On veut ouvrir, la porte était fermée en dedans. On appelle des voisins pour l'enfoncer, mais notre homme, sur ces entrefaites, avait disparu par la fenêtre.

On a remarqué avec peine que le schériff de Londres a eu à faire, depuis dix jours, des enquêtes sur les cadavres de 13 personnes mortes par excès de boissons. Mais aussi a-t-on droit de se plaindre, quand on voit à Londres, chez un débitant de whisky une enseigne: Dead drunk six pence, fresh straw in the. Mort ivre pour six pence et paille fraîche dans la cave.

Nous apprenons que M. Balzac a été attaqué à Milan par des voleurs, à 4 heures de l'après midi, au moment où il passait par une rue étroite au centre de la ville, il fut accosté par quatre hommes qui l'avaient déjà saisi de loin commettant du nombre de ses admirateurs, mais après l'avoir entouré en le complimentant, l'un d'eux le menaçait de son poignard s'il se permettait de jeter un seul cri et les trois autres lui enlevèrent tranquillement sa montre. (L'exactitude de cette nouvelle est contestée.)

La quatrième représentation de la Juive, abonnement suspendu, avait hier attiré au théâtre, un public très nombreux. La chambre était complète. La vogue dont jouit ce bel ouvrage ne paraît point se ralentir. Les loges s'obtiennent avec beaucoup de peine à l'heure qu'il est.

On a dû s'apercevoir que les lignes insérées hier sur notre administration théâtrale, étaient écrites avant l'avis que la direction a fait publier. Notre observation subsiste donc dans toute sa force.

On annonce les débuts sur notre scène de M. Emile, jeune premier ténor. Il paraîtra pour la première fois sous les traits de Daniel dans le Châlet. Le concours de cet artiste pourrait mettre la direction à même de varier son répertoire pendant le dernier mois d'abonnement.

Parfaits

ESQUISSES BIOGRAPHIQUES DE L'ANCIEN PAYS DE LIÈGE.

Denis Coppée.

Le pays de Liège a produit peu de littérateurs et surtout de poètes qui aient écrit purement en français; la poésie latine, au contraire, y a été cultivée avec succès et plusieurs Liégeois ont droit à être mentionnés avec éloges dans l'histoire de la littérature latine chez les modernes (1). Mais on revanche, l'art dramatique fut presque complètement négligé chez nous, et nous devons remonter jusqu'au milieu du XVI^e siècle pour trouver un nom qui rappelle quelque talent, celui de Grégoire de Hollogne (2). Les pièces de cet auteur sont, du reste, écrites aussi en latin, et c'est Coppée qui le premier chez nous, s'est avisé d'écrire en français pour le théâtre.

Coppée (Denis) naquit à Huy vers 1680. On ne connaît absolument rien de la vie de cet auteur; le peu que nous savons de lui, se rattache à sa mort; il périt en 1632, par un coup d'épée et de mousquet, au milieu d'une campagne. Pierre de Bello, poète dramatique, né à Dinant vers la fin du XVI^e siècle, en rapportant cet événement dans une complainte aux muses, placée à la fin de sa tragédie intitulée: Vie et martyre de St-Eustache, Liège, 1632, in 12, n'a pas jugé convenable de nous apprendre la cause de ce meurtre; peut-être ignorait-il lui-même.

Coppée s'adonna surtout à la poésie française; mais si, comme on l'a dit, la poésie est le langage des dieux, il faut avouer que notre compatriote les a fait quelquefois parler d'une manière bien bizarre. Ce ne sont qu'anagrammes, vers anaclytiques, acrostiches de la structure la plus originale; on ne sait souvent ce qu'il faut le plus admirer ou de la singularité des idées ou des entraves que le poète s'est imposées et de la variété de ces entraves. Dans ce genre, Coppée, pourrait presque disputer le palme au fameux père de St-Louis; l'auteur du ridicule poème de la Magdaine. Toutes ces pièces n'ont du reste que le triste mérite de la difficulté vaincue, et nous croyons bien faire en épargnant les citations à nos lecteurs.

Outre ces poésies, Coppée composa plusieurs tragédies dans le goût des anciens mystères. Ce genre était encore naissant à Liège, vers cette époque, et ces tragédies y obtinrent,

(1) Nous citons, entre autres, Lambert de Vliedden et Jean Pollet. (2) Nous avons de cet écrivain trois tragédies imprimées à Anvers, chez Bellerus, en 1556, Lambertus, Laurentius et Catharina, in 8^o.

qu'il parait, un très-grand succès. Coppée y déploie assez souvent de l'imagination et sa versification est quelquefois passable; c'est le seul éloge que nous puissions accorder au poète de Huy, et nous n'imiterons pas Valère André qui compare la gloire qu'a fait rejaillir Coppée sur sa patrie, à l'éclat qu'ont jeté sur Florence les ouvrages du Dante.

Nous avons donné la liste des différents ouvrages de Coppée dans les nouvelles archives de M. de Reiffenberg, nous croyons donc pouvoir nous dispenser de la répéter ici; nous ne finirons cependant pas, sans mentionner une circonstance fort remarquable, la seule, peut-être, pour laquelle il nous est venu à la pensée d'écrire ces quelques lignes: la plupart des tragédies de Coppée ont été imprimées à Rouen, chez Raphaël du Petit-Val, de 1622 à 1624; Corneille était-là et avait dix-huit ans; il a dû connaître ces tragédies, et nous croyons, en effet, avoir remarqué dans le grand tragique français quelques vers imités de notre concitoyen. C'est la seule gloire que nous désirions revendiquer en faveur de Coppée.

ETAT CIVIL DE LIEGE, du 16 MARS.

Naissances: 6 garçons, 4 filles.

Mariages 9, savoir: entre: Gilles Joseph Bikir, armurier, rue des Carmes, et Marie Ange Henrard, domestique, place-St Paul. — B. J. Longrée, jardinier, rue Bois-l'Evêque, et Anne Marie Catherine De-bouy, cuisinière, même rue. — Charles Joseph Dhoet, musicien, rue Basse-Sauvinière, veuf de Catherine Vanderlinden, et Christine An-toinette Boguard, couturière, rue des Carmes, veuve de Eustache An-toine François Berger. — Gilles Joseph Drion, houlleur, faubourg Ste-Walburge, et Jeanne Dubois, journalière, même faubourg. — Jean Henri Bruno Domalius, journalier, rue Pierreuse, et Marie Thérèse Demay, journalière, même rue. — Jean Jacques Mathieu Moriscaux, armurier, faubourg St Gilles, et Jeanne Catherine Clerdin, domesti-que, rue St Séverin. — Jean Joseph François Simonis, armurier, Sur-la-Fontaine, et Marie Anne Hubinon, sans profession, faubourg St Gilles. — Sébastien Piette, armurier à St Etienne, France, et Cathé-rine Simonis, journalière, Sur-la-Fontaine. — Mathieu Redoté, mar-chand, Sur-Meuse-à-l'Eau, et Marie Josephine Renard, sans profession, même rue.

Décès: 4 garçons, 2 filles, 1 homme, 3 femmes, savoir: Martin Joseph Miller, âgé de 68 ans, rentier, domicilié à Lambermont, époux en deuxième nocés de Marie Anne Lambrette. — Catherine Joseph Rouscaux, âgée de 62 ans, sans profession, rue Basse-Sauvinière, épouse de Mathieu Joseph Dethier. — Marie Thérèse Colard, âgée de 52 ans, filleuse, rue St Eloy, veuve de Lambert Joseph Cordonnier. — Marie Rosalie Chevrement, âgée de 21 ans, sans profession, rue d'A-roy.

Du 17. — **Naissances:** 4 garçons, 4 filles.

Décès: 4 garçons, 2 filles, 1 homme, savoir: Hubert Schön, âgé de 38 ans, soldat à la deuxième compagnie du onzième régiment de ligne, célibataire.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Dimanche 19 mars, la deuxième représentation du 8^e mois d'abon-nement, le 5^e acte de GUSTAVE, grand opéra. — La 1^{re} représenta-tion de LA TOLLE DE WATERLOO, vaudeville en deux actes. — Le CHALET, opéra.

M. Emile, emploi de jeune 1^{er} ténor, et fort ténor au besoin, rem-plira le rôle de Daniel.

ON NE PASSE PAS, vaudeville.

Lundi 20, abonnement suspendu, la 5^e représentation de la JUIVE.

L'administration ayant appris qu'une partie de MM. les abonnés ne terront pas avec plaisir donner la Juive (abonnement courant), pendant la semaine sainte, s'est empressée de se rendre à leurs vœux et de remettre cette représentation au mercredi de la semaine suivante.

Voulant les dédommager du retard qu'ils éprouvent, elle se propose de leur offrir deux fois cette pièce dans le courant du dernier mois d'abonnement.

TAXE DU PAIN, du 17 mars.

Pain de seigle, 27 centimes.
Pain moitié seigle et moitié froment, 36 c.
Pain de ménage, 41 c.

ANNONCES.

M^{lles}. CHARLIER SŒURS,
RUE PONT D'ILE, n° 830,

Demandent des DEMOISELLES sachant travailler dans les
MODES. 479

N. DE POSSON,

MARCHAND TAILLEUR, RUE GÉRARDIERE, n° 769, A LIÈGE.
A l'honneur d'annoncer qu'il vient de recevoir une
partie des

Nouvelles étoffes de printemps,

Tant pour pantalons que gilets, qu'il vend au plus juste
prix. On y vend CAPOTTE et PANTALON d'été au prix de
18 francs, idem CAPOTTE EN PRUNELLE à 25 francs.
463

M^{lle}. LEVASSEUR,

ACCOUCHEUSE JURÉE,
RUE NEUVE, n° 448, DERRIÈRE LE PALAIS,
Informe les personnes dusex, qu'il honoreront de leur
confiance, qu'elles trouveront chez elle, des APPARTEMENTS
GARNIS. 493

MAGASIN PLACE-VERTE, N° 780.

M^{me}. E. SOMMER a l'honneur d'infor-
mer le public que ses magasins sont assortis de QUELQUES
MILLE AGNES MOUSSELINE LAINE et CACHEMIRE en
dessins les plus nouveaux; SOIRIES EN TOUS GENRES;
SCHALS INDOUX et CACHEMIRE LES PLUS RICHES;
QUELQUES MILLE SCHALS BROCHÉS A TOUS PRIX;
SCHALS MOUSSELINE LAINE et THIBETS; ÉCHARPES,
COLLIERS, FOULARDS, CRAVATES EN GRANDES
QUANTITÉS. Quelques centaines pièces de Coton à tous
prix; idem, bingalines et cotonnettes; grand assortiment
de bonneteries; quelques mille paires gants de soie, depuis
fr. 1-25, etc., etc.

On trouve chez elle le plus grand choix et les prix les plus
avantageux.

Ayant constamment une personne de sa maison sur la
place de Paris, pour les achats, elle est à même d'offrir tou-
jours au public les articles nouveaux à mesure qu'ils paraissent.

HUITRES ANGLAISES chez PARFONDRY, derrière
l'Hôtel de Ville.

CABILLAUD, RIVETS, HUITRES ANGLAISES, HARENGS
et ANCHOIS nouveaux, chez PERET, rue Ste. Ursule.

HUITRES ANGLAISES chez TART, derr. l'Hôtel de Ville.

DEUX QUARTIERS INDÉPENDANS A LOUER présente-
ment, ainsi qu'un JARDIN, pour l'époque de Mars prochain,
à Ste. Claire, n° 130. 234

A LOUER, à un prix modéré, un JOLI QUARTIER GARNI
INDÉPENDANT, de quatre pièces, au pied de Pierreuse,
n° 330. 380

On demande une BONNE D'ENFANT au n° 337, rue
Verd Bois. 505

UN OUVRIER TYPOGRAPHE peut se présenter au bureau
de cette feuille.

A LOUER AU FAUBOURG St-LAURENT, N° 1083,
UN TRÈS BEAU

QUARTIER INDÉPENDANT,
MEUBLÉ OU NON.

Avec remise, écurie, si on le désire, et la jouissance d'un
grand jardin.
Au même n° il y a à vendre UN TRÈS-BEAU DROSKI
TOUT NEUF ET UNE BIROUCHETTE. 516

A LOUER POUR LE 1^{er} MAI,

UNE JOLIE MAISON (QUARTIER INDÉPENDANT)
SITUÉE A HOCHPORTE, AVEC UN TRÈS BEAU JARDIN, GARNI
D'ARBRES FRUITIERS.
S'adresser rue du Dragon-d'Or, n° 676. 390

A LOUER POUR LE 24 JUIN PROCHAIN,

UNE MAISON, COTÉE 391,
SITUÉE RUE DES RAVETS,
Près de la rue Neuve, derrière le Palais;
Occupée par M. le président Franssen.
S'adresser rue des Célestines, n° 675 ter. 530

VENTE DE VOITURES

LUNDI, 20 MARS 1837, à deux heures de relevée, à la
maison portant le n° 719 et l'enseigne du Cheval Blanc, sise
rue St Séverin, à Liège, il sera vendu aux enchères, une
TRÈS BONNE BERLINE, UN CABRIOLET assez solide pour
le service de la campagne, et DES HARNAIS de chevaux.
ARGENT COMPTANT.

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ

UNE FERME,

SITUÉE A QUATRE LIEUES DE LIÈGE,
Dans un des plus beaux sites du canton de Nandrin,
Et environ CENT VINGT-CINQ HECTARES de terre, prés,
étangs et bois en dépendans.

2^e UNE FERME,

SITUÉE EN SONDOCK, PRÈS DE VILLERS-LE-TEMPLE,
Dont l'exploitation consiste en DOUZE HECTARES de prés
à foin et 3 HECTARES de terres arables.
S'adresser en l'étude à Liège, du notaire KEPPENE, rue
St-Hubert, n° 59. 529

Etude du notaire Renoz.

VENTE

D'UNE MAGNIFIQUE COLLECTION

FLEURS ET ARBUSTES.

MERCREDI 29 MARS, 2 heures de relevée, il
sera procédé, par le ministère de M^e RENOUZ, no-
taire à Liège, à la vente aux enchères D'UNE
MAGNIFIQUE COLLECTION DE FLEURS ET AR-
BUSTES, parmi lesquels se trouvent 30 à 40 va-
riétés de camélias et beaucoup de fleurs et arbustes rares.
LA VENTE aura lieu rue Basse-Sauvinière. 519

VENTE

D'objets de Quincaillerie.

MERCREDI 5 avril 1837, deux heures de relevée, il sera
procédé, en l'étude et par le ministère de M^e RENOUZ, no-
taire à Liège, à la vente aux enchères,

D'UNE QUANTITÉ D'OBJETS
DE QUINCAILLERIE FINE,
DITE ARTICLES DE PARIS. 517

LE 4 AVRIL 1837, dix heures du matin, il sera procédé
par devant M. le juge de paix des quartiers du Nord et de
l'Est de la ville de Liège, en son bureau, rue derrière le Pa-
lais, par le ministère de M^e RENOUZ, notaire à Liège,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES
D'UNE MAISON,

SISE A LIÈGE, RUE ROTURE, N° 951.
S'adresser à M^e RENOUZ, notaire à Liège, rue du Pot-d'Or.
520

A LOUER

UNE BELLE MAISON,

SITUÉE A LIÈGE, RUE DEVANT LES CARMES,
Composée de deux grands appartemens entièrement indé-
pendans, deux cours, deux écuries très-vastes, remises, deux
cuisines, etc., etc.
On pourra, si on le désire, louer les appartemens sépa-
rément.
S'adresser à M^e RENOUZ, notaire à Liège, rue du Pot-d'Or.
521

LE 3 AVRIL 1837, deux heures de relevée, il sera pro-
cédé en l'étude de M^e RENOUZ, notaire à Liège,

A LA LOCATION AUX ENCHÈRES
D'UNE MAISON,

AVEC JARDIN,
SITUÉE A LIÈGE, SUR LE PRÉ DE St-JACQUES.
Celle maison conviendrait parfaitement à un CAFÉ ou autre
établissement public de ce genre.
S'adresser à M^e RENOUZ, notaire à Liège, rue du Pot-d'Or.
522

A LOUER EN TOUT OU EN PARTIE

UNE BELLE ET GRANDE

MAISON

AVEC UN MAGNIFIQUE JARDIN, SITUÉE A FRAGNEE.
S'adresser à M^e RENOUZ, notaire à Liège, rue du Pot d'Or.
522

AVIS.

L'inspecteur provincial des haras informe le public qu'il
se rendra aux stations établies par le gouvernement dans la
province de Liège pour la monte de la présente année, sa-
voir: à la station de Fexhe-les-Stins, le mardi 21 mars cou-
rant, à 9 heures du matin.
A celle de Huy, le mercredi 22 mars, à la même heure.
Et à la station de Warnant, le vendredi 31 mars, aussi à
9 heures du matin.
A l'effet de procéder avec un artiste vétérinaire du gouver-
nement à l'examen et à l'admission des jumens qui seront pré-
sentées à la saillie.
A Liège, le 14 mars 1837.

Le comte Emile d'Oultremont.

VOIR LE SUPPLÉMENT.

**A LOUER PRÉSENTEMENT,
UNE BELLE ET GRANDE MAISON
DE CAMPAGNE.**

Toute ou en partie, d'un goût très distingué, avec
fournil, remise, écuries, pigeonnier, cour entourée de
beaux bâtimens, jardins garnis d'arbres à fruits, prairies et
allée y attenant; le tout ne renfermant qu'un ensemble
d'une contenance d'environ quatre hectares, sis au village
d'Occquier en Condroz, près de la nouvelle route de Liège à
Marche.

Le rez-de-chaussée de la maison est composé d'un beau
grand salon, de deux autres plus petits; de deux cuisines
et de deux caves. Des prairies, du bosquet et de la grande
Drève on jouit de la vue la plus variée et la plus agréables.
S'adresser à Me. AMORÉ avoué, rue du Salon, n° 902,
ou rue Devant les Carmes n° 432. 204

GOVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

DEMANDE

EN CONCESSION DES

**MINES D'ALUN,
DE HOUILLE,
DE MANGANÈSE, DE SOUFRE, DE FER,
DE PLOMB,DE CALAMINE, DE PYRITES OU TERRES
PYRITEUSES,
ET DE TOUS AUTRES ESPÈCES DE MINÉRAIS,**

GISANTS

SOUS DES TERRAINS D'UNE ÉTENDUE SUPERFICIELLE DE

574 HECTARES, 27 ARES,

DÉPENDANS DE LA

COMMUNE DE MARCHIN.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province
de Liège, le 2 mars 1837, sous le numéro 1537 du réper-
toire particulier, les sieurs Pierre Joseph Thirifays, Libert
Thirifays, Constant Thirifays, Pierre Joseph Fichet, et Jos.
Fabry; tous domiciliés en la commune de Marchin, ont de-
mandé la concession des mines d'alun, de houille, de manganèse,
de soufre, de fer, de plomb, de calamine, de pyrites ou terres
pyriteuses et de toutes autres espèces de minerais, gisants sous
des terrains d'une étendue superficielle de cinq cent soixante
quatorze hectares vingt-sept ares, dépendans de ladite com-
mune de Marchin, et dont la délimitation a été ainsi qu'il
suit:

Au Nord Ouest, partant de l'endroit où le chemin de *Fillée*
à *Marchin* rencontre la limite de la commune de *Goesne et*
Fillée, en suivant ledit chemin de *Fillée à Marchin* jusqu'à
son intersection avec le chemin dit des *Meuniers*; prenant
alors ce dernier chemin et le continuant jusqu'à la rencon-
tre de celui dit *Vert Tige ou Tige des Fosses*, que l'on sui-
vra également jusqu'à l'angle Est de la ferme dite d'*Erefe*.

A l'Est, de cet angle par une ligne droite, longue de douze
cent quarante six mètres, se terminant à l'intersection du
chemin de *Jamagne à Trifois (Tige de Vaux)*; longeant en-
suite, en formant divers angles, les limites séparatoires entre
les communes de *Vyle et Tharoule et Marchin*, jusqu'au point
de réunion des limites des trois communes de *Vyle et Tha-
roule, Marchin et Goesne Fillée*.

Au Sud Ouest, de ce dernier point suivant les limites sépa-
ratoires de la commune de *Goesne et Fillée* de celles de *Marchin*
jusqu'au chemin de *Fillée à Marchin*, point de départ.
Les pétitionnaires offrent aux propriétaires fonciers le cin-
quième du minerai brut qu'ils extrairont.

LA DÉPUTATION PERMANENTE

DU

CONSEIL PROVINCIAL,

EN EXÉCUTION DE LA LOI DU 21 AVRIL 1830,

ARRÊTE:

1° Les collèges des bourgmestres et échevins des villes de
Liège et de Huy et de la commune de Marchin, feront affi-
cher pendant quatre mois consécutifs, la demande en con-
cession ci-dessus analysée; ils feront aussi publier cette de-
mande, chaque dimanche, à l'issue de l'office, devant la
porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2° Les oppositions et les demandes en concurrence seront
admissibles devant nous jusqu'au dernier jour du 4^e mois de
publication; il pourra être pris au bureau des mines de
l'administration provinciale, plus ample connaissance de
la demande dont il s'agit.

3° Immédiatement après l'expiration du quatrième mois,
les autorités susnommées nous adresseront les certifi-
cats constatant les publications et affiches, ainsi que les oppo-
sitions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans deux des journaux de la pro-
vince, et expédié aux collèges prédésignés.

En séance à Liège, le 14 mars 1837, où étaient présens:
Messieurs, baron Vandenstein, gouverneur pré-
sident; Delfosse, Boussemart, Hubart, Lho-
neux, Gouvy, et F. N. J. Warzée, greffier du
conseil provincial, qui ont signé à la minute.

Pour expédition conforme:
Le greffier du conseil provincial, F. N. J. WARZÉE. 504

AVIS POUR SURENCHÉRIR.

Jusqu'inclus le 23 Mars 1837, on peut surenchérir d'un
10^e sur le prix

D'UNE MAISON,

SISE A LIÈGE, RUE DEVANT LES CARMES, N° 427,

Adjugée provisoirement pour frs. 11,000
S'adresser à M^e PARMENTIER, notaire, Place du Théâtre
Royal. 525

IMMEUBLES A VENDRE

PAR EXPROPRIATION FORCÉE.

Art. 1^{er}. **UNE BELLE MAISON**, cour, étable, four, four-
nil, le tout presque bâti à neuf, appendices et dépendances,
de la superficie d'une perche vingt aunes ou environ.

Art. 2. **UN JARDIN** potager, planté en partie d'arbres
fruitiers, de la contenance de vingt perches quatre vingt-
seize aunes.

CES IMMEUBLES, qui sont contigus, ne forment qu'un
seul et même ensemble, et sont situés en la commune de
Votem, en lieu dit Thier, quartier de l'Ouest de la ville de
Liège, province, arrondissement judiciaire, et district dudit
Liège, lesquels sont présentement inhabités.

La saisie en a été faite par exploit de l'huissier ENGLE-
BERT, en date du vingt-six novembre 1836, enregistré à
Liège le lendemain, transcrit au bureau des hypothèques
de Liège, le vingt-neuf du susdit mois de novembre, et au
greffe du tribunal civil de première instance séant à Liège, le
lendemain.

A la requête de M. Jean Pierre Renard, négociant, de-
meurant à Liège, non sujet à patente pour ces présentes, sur
Pierre Sale, et dame Alphonsine Michel, son épouse, négoc-
ians, domiciliés à Votem.

Ledit huissier muni d'un pouvoir spécial, à l'effet de la
dite saisie.

Copies dudit procès-verbal de saisie ont été laissées avant
l'enregistrement:

1^o A M. Lambert Joseph DEFIZE, greffier de la justice de
paix des quartiers Sud et Ouest de la ville de Liège;
2^o Et à M. Louis DARIMONT, bourgmestre de ladite com-
mune de Votem, lesquels ont chacun visé l'original en rece-
vant leur copie respective.

La première lecture ou publication du cahier des charges
pour parvenir à LA VENTE desdits IMMEUBLES par expro-
priation forcée, aura lieu à l'audience des criées du tribunal
civil de première instance séant à Liège, le vingt-trois jan-
vier 1837, à dix heures du matin.

M^e Hubert Nicolas Joseph VIGOUREUX, avoué, demeu-
rant rue St-Séverin, n° 714, à Liège, y dûment patenté
pour 1836, le 13 mai, même année, cinquième classe
tarif B, n° 5,233, occupe pour ledit Renard, créancier sais-
sissant.

Signé, H. VIGOUREUX, avoué.

Je soussigné, commis greffier au tribunal civil de première
instance séant à Liège, certifie que conformément à l'article
682 du Code de procédure civile, pareil extrait a été cejour-
d'hui inséré au tableau à ce destiné.

Fait à Liège, le premier décembre 1836.

Signé, RENARDY.

Enregistré à Liège, le trois décembre 1836, folio 95,
case 4. Reçu pour enregistrement trois francs quarante cen-
times, pour rédaction un franc trente-trois centimes, avec les
additionnels cinq francs quatre vingt seize cent.

Signé, DE HARLEZ.

H. VIGOUREUX, avoué.

L'adjudication préparatoire ayant eu lieu le treize mars
1800 trente-sept, moyennant deux mille francs,

L'adjudication définitive est fixée et aura lieu à l'audience
des criées du tribunal civil de première instance, séant à
Liège, le vingt-deux mai 1800 trente-sept, dix heures du
matin, sur la somme ci-dessus, montant de l'adjudication
préparatoire. 503

BOURSES.

PARIS, LE 16 MARS.

Cinq pour cent.	107 05	Esp. D. diff. s. int.	12 00
Trois pour cent.	79 20	• Dt. pas. s. int.	7 50
Act. de la B. de Fr.	2405 00	Belgiq. Empr. 1832	103 00
Napl. Cert. Falc.	98 70	Banque de Belg.	1370 00
Esp. Ardoin 1834.	28 1/2		

AMSTERDAM, LE 16 MARS.

Holl. Dette active.	100 1/2	Inscr. au gr. livre.	65 7/8
Dito 2 1/2.	53 1/2	Certif. à Amst.	94 1/2
Différée.	31 3/2	Pologne. L. fl. 300f.	112 1/2
Billet de change	22 1/4	Lots de fl. 50 f.	112 1/2
Syndic. d'amort.	93 3/4	Espagne. E. Ard.	28 3/8
• 3 1/2.	76 9/16	Dito grad.	27 3/8
Soc. de comm. P. B.	184 0/0	Dette différ. anc.	9 1/2
• nouvelle.	00 0/0	• nouv.	12 0/0
Russie, H. et C. 5	103 7/8	• passive.	7 1/2
• 1829, 5	000 0/0	Agric. Métal. 5.	99 3/4

ANVERS, LE 17 MARS.

ANVERS. Det. activ.	105 0/0	NAPLES. Cert. Falc.	92 3/8
• Det. différ.	44 1/2	ÉTAT-RO. Lev. 1832.	
Emp. de 48 mill.	100 1/4	à An. 1834.	101 0/0
Holl. Dette active.	00		
Rente remboursab.	97 1/4		
AUTRICHE. Métall.	104 0/0		
Lots de fl. 100.	000		
• de fl. 250.	424 0/0	Amst., c. jours.	111 0/0 ar.
• de fl. 500.	676 0/0	Rotterdam, idem.	111 0/0 ar.
Polog. Lots fl. 300.	113 0/0	Paris, idem.	118 1/2 p.
• fl. 500.	138 0/0	• 2 mois.	37 0/0 p.
BRÉSIL. E. à L. 1831	85 1/2	Lond. pr. Estr. c. j.	40 1/2 p.
ESPAG. Emp. 1834.	26 7/8	• 2 mois.	39 1/2 p.
D. éf. 1834.	0 0/0	Han. pr. 40 H. c. j.	35 3/8
Dit. p. 1834.	0 0/0	• 2 mois.	35 3/8 p.
Dette différ.	9 0/0	Bruxelles et Gand.	114 3/4 p.

CHANGES.

ANVERS. Det. activ.	105 0/0	NAPLES. Cert. Falc.	92 3/8
• Det. différ.	44 1/2	ÉTAT-RO. Lev. 1832.	
Emp. de 48 mill.	100 1/4	à An. 1834.	101 0/0
Holl. Dette active.	00		
Rente remboursab.	97 1/4		
AUTRICHE. Métall.	104 0/0		
Lots de fl. 100.	000		
• de fl. 250.	424 0/0	Amst., c. jours.	111 0/0 ar.
• de fl. 500.	676 0/0	Rotterdam, idem.	111 0/0 ar.
Polog. Lots fl. 300.	113 0/0	Paris, idem.	118 1/2 p.
• fl. 500.	138 0/0	• 2 mois.	37 0/0 p.
BRÉSIL. E. à L. 1831	85 1/2	Lond. pr. Estr. c. j.	40 1/2 p.
ESPAG. Emp. 1834.	26 7/8	• 2 mois.	39 1/2 p.
D. éf. 1834.	0 0/0	Han. pr. 40 H. c. j.	35 3/8
Dit. p. 1834.	0 0/0	• 2 mois.	35 3/8 p.
Dette différ.	9 0/0	Bruxelles et Gand.	114 3/4 p.

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 17 MARS 1837.
Les fonds Espagnols ont été fermes au commencement de la bourse.
— Ardoin ouvert 26 3/4 7/8 27 26 7/8 3/4 5/8 1/2 3/8 1/4 1/8 et reste
26 1/4 A.
Primes à un mois 28 dont 1 p. c. P.
On a fait peu d'affaires.

BRUXELLES, LE 17 MARS.

COURS		ACTIONS.	
Emp. Rotsch.	100 3/8	Act. Société Gén.	738 0/0
Fin cour.	100 3/8	Act. de la S. de C.	131 0/0
Pr. 4 m. d. 1.	000 0/0	Act. la B. de B.	136 0/0
• 1836, 4 1/2.	92 1/4	Act. C. Sam. et O.	106 0/0
• Fin cour.	92 1/4	Act. des Hauts-F.	160 0/0
• pr. 4 m. d. 1.	00 0/0	Act. Charb. Flenu.	132 1/2
Dette activ. 2 1/2.	52 3/4	Act. Banq. fonc.	99 1/2
E. de la ville 1832	99 0/0	Act. Ch. H. et W.	00 0/0
Dette active holl.	51 5/8	Act. Ch. de Sleswin.	000 0/0
Rente domaniale	97 1/4	Act. Entr. Indust.	122 0/0
BRESIL 1834.	85 1/2	Act. Ch. Lev. du F.	106 1/2
AUTRICHE. Métall.	103 3/4	Act. S. d'Ougrée.	000 0/0
ROME 1832.	104 1/2	Act. S. Sars-Lonch.	108 0/0
NAPLES. Falconnet	00 0/0	Act. S. de fer.	98 0/0
• Banque Tav.	00 0/0	Act. S. de Venues.	105 0/0
PORT. Dona Maria.	00 0/0	Act. bat. à V. Anv.	96 0/0
ESPAG. Ard. 1834.	27 0/0	Act. S. St. Léona.	106 0/0
• Fin cour.	26 7/8	Act. S. Chatelin.	144 0/0
• gros. pièces	00 0/0	Act. S. Verrières.	150 0/0
• pr. 4 m. d. 1.	28 1/2	Act. Ecl. gaz. rés.	95 0/0
• différée 1834.	00 0/0	Act. S. Raffinerie.	115 0/0
• anc.	0 0/0	Act. Verr. Charl.	111 0/0
• dette passive.	00 0/0	Act. Expl. l'Espér.	116 0/0
		Act. des Brasseries.	101 0/0
		Act. Librairie H.	100 0/0
		Act. Typogr. W.	98
		Act. Fabr. Tapis.	113 0/0
		Act. Fabr. de fer.	103 1/2
		Act. Mutual. ind.	108 0/0
		Act. C. de Bruges.	104 0/0
		Act. H. F. Monc.	111 0/0

CHANGES.

AMST. ct. jours.	pair	Y. Act. Mutual. ind.	108 0/0
LOND. ct. jours.	12 2 1/2	Act. C. de Bruges.	104 0/0
PARIS. ct. jours.	pair	Act. H. F. Monc.	111 0/0

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 17 MARS.

Le koff hanovrien Anna Sophia, v. de Carolinerzyl, ch. d'orge et
graine de navets. — Le koff hanovrien Aurora, v. de Newharlinerzyl,
d'orge et graine de colza. — Le koff hanovrien Herstelling, v. de Emden,
ch. d'orge et avoine. — Le koff hanovrien Jonge Jacob, v. de Riga,
ch. d'orge et avoine. — Le koff hanovrien Eolus, v. de Hambourg, ch. de fer
et mécanique. — Le bateau à vapeur anglais Tourist, v. de Londres, ch.
de coton, indigo, cuivre, huile de baleine et 8 passagers. — Le koff hanov-
rien Die Liebe, v. de Noiwège, ch. d'orge.

H. LIGNAC, Impr. du Journal, n° 622, rue du Pot d'Or, à Liège.

TIRAGE IRRÉVOCABLE LE 20 MAI 1837.

Huit actions,
fr. 120.

Une action,
fr. 20.

Dix-sept actions,
fr. 240.

VENTE PAR ACTIONS

DE LA

GRANDE SEIGNEURIE D'EHRENHAUSEN

AVEC SES DÉPENDANCES, EN GARINTHE, ET DU

GRAND HOTEL RENOMMÉ, N. 70,

AVEC SES BEAUX JARDINS, SIS A BADEN, VILLE INFINIMENT RÉPUTÉE PAR SES SOURCES THERMALES.

Ces propriétés sont taxées juridiquement à la valeur

D'UN MILLION 502,857 FL. 57 KR. V. DE V.

Les gains accessoires, de fl. 100,000, 75,000, 50,000, 25,000, 20,000, 12,000, 10,000, 7,000, 6,000, 5,000, 4,000, 3,000
2000 etc. s'élevent en tout à la somme

DE QUATRE CENT MILLE FLORINS, V. DE V.

Dans la chance la plus heureuse une simple action peut gagner 5,004 fois.
Le paiement peut s'effectuer en effets sur Bruxelles ou contre mon mandat, après réception des actions.
En s'adressant directement à la maison soussignée, on reçoit les actions, le prospectus, ainsi qu'à son temps les listes du
tirage, francs de port.

F. E. FULD,
Banquier et receveur général à Francfort sur Mein. 449



EN VENTE
CHEZ
AVANZO ET C^{ie} A LIÈGE,
DE LA 1^{re} A LA 6^e LIVRAISON
DE LA
GÉOMÉTRIE DESCRIPTIVE,
PAR C. F. A. LEROY. UN FRANC LA LIVRAISON. 472

EN VENTE
CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES:
DESCRIPTION
Historique et topographique
DE
LA VILLE DE LIÈGE;
PAR
F. J. HENAUX,
DE LIÈGE.
UN VOL: IN-18. PRIX 2 FR. 489

VENTE
D'UN BEAU
MOBILIER.
A LA FERME DE LA COUVERTERIE
COMMUNE DE CLERMONT.
MERCREDI ET JEUDI 26 et 27 avril 1837, chaque jour à 11 heures précises, MM. les enfants de M. BAILLY, feront procéder, sous la direction et à la recette du notaire RADELET, résidant à Ougrée.
A LA VENTE PUBLIQUE
DES MEUBLES
ET
EFFETS MOBILIERS.
GARNISSANT LADITE FERME ET DONT LE DÉTAIL SUIT:
1^o 9 BONS CHEVAUX ET POULAINS,

dont 2 superbes entiers, âgés l'un de 2 ans et l'autre de 3 ans, 2 hongres, de 5 ans, 4 poulainières de 3 à 7 ans et un poulain d'un an; 20 bêtes à cornes dont 2 beaux taureaux de 1 et 2 ans, 10 bonnes vaches à lait et 8 génisses; 1 verrat, 2 truies, 5 forts cochons dits nourains; 2 chariots à jantes larges; 3 charrettes, 5 charrues, 6 herbes, rouleaux, traits, avaloirs, colliers, selles à limon et autres, chaînes, ustensiles de grange etc.
2^o UN TROUPEAU DE 240 BÊTES A LAINE,
Dont 2 bœufs, 60 mères avec leurs agneaux, 50 moutons de 6 dents, 70 anténais et 60 agneaux d'un an; et les meubles-meublans, savoir: garde-robes, commodes, horloges, tables, chaises, literies, la batterie de cuisine, étains, cuivres, linges de table et autres; la récolte sur pied des durs grains et marsages de cette ferme pour 1837, pommes de terre et enfin tous les autres objets sans aucune réserve qui s'y trouvent, et dont le détail serait trop long.
Le ter. jour on vendra les chevaux, les bêtes à cornes, les cochons, les harnais, attirails de labour et ustensiles de grange.
Le 2^e me., les bêtes à laine, les meubles-meublans et la récolte.
ARGENT COMPTANT. 513

ADJUDICATION DÉFINITIVE.
LA MAISON
SISE A LIÈGE QUAI D'AVROY, PORTANT LE N^o 278,
ET LE TERRAIN QUI EN DÉPEND D'UNE SUPERFICIE DE 221 MÈTRES, joignant à M. Lassaulx et à la ruelle du St. Esprit, ayant été surenchéris, seront définitivement exposés en vente aux enchères LE JEUDI 23 mars présent mois, à 11 heures du matin, par le ministère de M^e GILKINET, et pardevant M. CHOKIER, juge de paix des cantons Sud et Ouest de la ville de Liège, en son bureau situé rue Mont St Martin, n^o 607, sur la mise à prix de 5250 francs.
S'adresser pour plus amples renseignements en l'étude à Liège, rue Féronstrée n^o 588, dudit M^e GILKINET. 454

A VENDRE OU A LOUER
UNE BELLE ET TRÈS SPACIEUSE
MAISON DE COMMERCE,
SISE RUE ST-SEVERIN, N. 31.
Composé de plusieurs corps de bâtiment très propres à une fabrique, dont le derrière aboutit à un ruisseau, et jouissant en outre de deux issues, une rue Kocrainout et une autre avec porte cochère rue de Moulin. S'adresser au susdit n^o. En cas de vente l'acquéreur aura toute facilité pour le paiement 396

VENTE
D'UNE TRÈS BELLE
COLLECTION DE LIVRES.
Les 21, 22, et 23 MARS 1837, à deux heures et demie de relevée, il sera procédé, en l'étude et par le ministère de M^e RENOZ, notaire à Liège, à la vente aux enchères
D'UNE BELLE COLLECTION DE LIVRES
De jurisprudence, histoire, science, littérature, classique latin, etc.
Le catalogue se distribue en l'étude de M^e RENOZ, rue du Pot d'Or. 501

Vente de belle futaie.
JEUDI 23 mars (et non mardi 21 comme il a été annoncé précédemment), à 11 heures du matin, il sera vendu dans le bois de MOROGNE, commune de BEN-AHIN, à une demi-lieue de la Meuse,
QUANTITÉ DE MARCHÉS
DE FUTAIE.
Composés de bois de construction et de sciage. 449

VENTE
DE
HAUTE FUTAIE.
LE MARDI 28 MARS 1837, à dix heures du matin, MM. DE HEMRIOURT ET GUSTAVE COMHAIRE, feront vendre
UNE
QUANTITÉ DE BEAUX ARBRES,
CROISSANT DANS LE BOIS DE RAMET.
La vente se fera aux pieds des arbres, à CRÉDIT, sous caution connue du notaire FRAIKIN. 445

LUNDI 20 MARS 1837, A DIX HEURES PRÉCISES, POUR FINIR EN UN JOUR, dans le chantier du S^r L. Delvaux, sur Avroy, on vendra
UNE QUANTITÉ EXTRAORDINAIRE
DE
BOIS SCIÉS, SAVOIR:
Une très grande et belle partie de planches, quartiers, barreaux et feuillots de chêne, fort secs, propres à employer de suite, de toute longueur depuis 12 jusqu'à 20 pieds, une quantité considérable de poselets, pièces de bois, verres et terrasses; une grande quantité de planches et lattes de bois blancs et de platane, et de planches et quartier de hêtres; horros de chêne, de tilleul, de poirier et de hêtre; belles planches de sapin, lattes à plafonner, plusieurs cents de rais, etc. etc. ARGENT COMPTANT. 451

VENTE
D'UNE
PIÈCE DE TERRE,
SILUÉE EN DROIXHE.
VENDREDI, 24 MARS 1837, à 2 heures de relevée,
LE NOTAIRE BIAR, VENDRA PUBLIQUEMENT,
EN SON ÉTUDE, RUE VINAVE D'ILE, N^o 43, A LIÈGE,
UNE PIÈCE DE PRÉ
Contenant environ 5 verges grandes, située en Droixhe, lez-Liège, et joignant à la veuve Piron et à l'ex Chanoine Closon.
S'adresser pour connaître les conditions de la vente audit M^e BIAR. 457

VENTE
D'UNE BELLE
PROPRIÉTÉ
PLACÉE
AU CENTRE DU VALLON DE SCLESSIN.
Le JEUDI 20 avril 1837, dix heures du matin, M^e KEPPENNE, notaire à Liège, vendra aux enchères, devant M. le JUGE DE PAIX des quartiers Sud et Ouest de cette ville, en son bureau, rue Mont St Martin.
1^o UN CORPS DE FERME
DANS LE MEILLEUR ÉTAT
Et réunissant toutes les commodités, avec six bonniers; quinze verges grandes, quinze verges petites de cotillage, verger, prairies, houblonnières et terres y appartenant, joignant du levant, à la propriété acquise par M. Piercot, du midi à la chaussée et à M. de Sauvage.
2^o Cinq verges grandes, quatorze petites de terre sise dans la campagne de Sclessin, tenant à M. de Sauvage et autres
3^o Une verge, quatorze petites de terre sise au lieu dit sous les Vignes, tenant au même.
Les propriétés sont situées à SCLESSIN, COMMUNE D'OUGRÉE, dans une des positions les plus avantageuses, sous tous les rapports, des environs de Liège.
S'adresser, pour les voir, au sieur Lambert PHILIPPE qui les exploite; pour les conditions en l'étude dudit notaire, et au bureau de paix. 471

A **LE**
VENDRE **CHATEAU**
DE
NEUFCHATEAU
SITUÉ COMMUNE DE NEUFCHATEAU, CANTON D'AUBEL,
AVEC JARDINS, BOSQUETS, ETANGS,
D'une contenance de 3 HECTARES 30 ARES environ
PLUS
UN CORPS DE FERME,
Y ATTENANT,
AVEC GRANGE, ECURIE, ETABLES ET ENVIRON
31 HECTARES 55 ARES 71 MILLIARES
DE
VERGERS, PRÉS ET TERRES labourables en dépendant,
Le tout situé en ladite commune de Neufchâteau.
Cette belle propriété, dont le château est construit dans le meilleur goût, est SITUÉE A UNE DEMI LIEUE DE LA GRANDROUTE DE BATTICE A MAESTRICHT et jouit de nombreuses et faciles communications avec la ville de Liège.
Les bâtimens tant du château que de la ferme, sont dans le meilleur état.
S'adresser pour plus amples renseignements en l'étude à Liège, rue Féronstrée, N. 588, de M^e GILKINET, notaire, et à M. GILLEN, bourgmestre de la commune de Housse. 431

VENTE
POUR CAUSE D'INDIVISION.
LUNDI 27 MARS 1837, à 3 heures de relevée, au domicile des époux BELLOT, à la barrière de Corommeuse, commune de Herstal,
LE NOTAIRE **COURARD** VENDRA
AU HAUT OFFRANT ET DERNIER ENCHÉRISSEUR, SAVOIR:
1^o UNE MAISON D'HABITATION
avec 2 verges grandes de jardin potager
Y ANNEXÉE PAR DERRIÈRE,
SITUÉE AU CONFIN DU FAUBOURG SAINT-LÉONARD A LIÈGE,
Joignant du levant à M. Herman Mulkey, et du couchant à M. Joseph Bronze.
Et **2^o UNE PETITE PARCELLE DE TERRAIN,**
Très près des objets précédemment désignés, pouvant contenir une perche, environ, aboutissant à la chaussée qui traverse le susdit faubourg.
Les titres de propriétés et conditions de la vente sont à voir en l'étude du notaire prénommé. 514

Le collège des bourgmestre et échevins de la commune de LIMONT, arrondissement administratif de Waremme, procédera le LUNDI 3 AVRIL 1837, à dix heures du matin, dans le local de la salle d'école, à l'adjudication au rabais des travaux à faire pour la construction d'un
PRESBITÈRE en cette commune.
Le plan, le devis estimatif et le cahier des charges sont déposés à la mairie où l'on peut en prendre connaissance. 512

VENTE
D'UNE JOLIE MAISON,

DANS LE QUARTIER DE L'ILE, A LIÈGE.

MARDI 21 MARS courant, à dix heures du matin, le notaire PAQUE vendra aux enchères, en son étude, rue Souverain Pont, à Liège,

UNE MAISON NEUVE,

SISE RUE SAINT JEAN EN ILE, N° 767 bis,

Avec cour, jardin, remise et écurie donnant par une porte cochère dans la rue de la Casquette, où l'on pourrait faire d'autres bâtimens, le tout étant d'une superficie de 176 mètres.

Il sera accordé à l'acquéreur de grandes facilités de paiement. 488

AVIS POUR SURENCHERIR.

Suivant procès verbal, reçu par M° DELIÈGE notaire à Fléron, le 9 mars 1837 :

LA BELLE PROPRIÉTÉ
DU BOIS LEMOINE,

CONSISTANT EN

UNE BELLE MAISON de MAÎTRE, MAISON de FERMIER, BATIMENS D'EXPLOITATION

ET

26 HECTARES 65 ARES

de jardin, vergers, prés, terres, bois et pature,

Renfermant de riches mines de fer, située dans la commune de FORÉT, à quelques minutes de Labeye de Beau-fays, dans l'endroit le plus pittoresque, et le plus salubre,

A ÉTÉ ADJUGÉE AU PRIX DE 40,000.

D'après les conditions de la vente, toute personne solvable peut surenchérir la dite adjudication d'un vingtième, jusqu'au 19 du courant à midi, par acte à passer par le ministère du même notaire. 475

VENTE

POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

LE 15 MAI 1837, dix heures du matin, il sera procédé à la vente aux enchères, en l'étude à LIÈGE DU NOTAIRE KEPPEL ET PAR SON MINISTÈRE,

1° D'UN CORPS DE FERME

AVEC JARDIN, PRAIRIES ET TERRES ARABLES,

Contenant environ ONZE BONNIERS ET DEMI, exploitée par les époux Collette; cette belle propriété est située au lieu dit *Ourecour*, commune DE BATTICE, entre José et Herve, à un demi quart de lieue de cette ville,

2° UNE AUTRE PETITE FERME

OU METAIRIE PLACÉE PRÈS DE LA PRÉCÉDENTE,

au lieu dit *la voie de Chêne* même commune de Battice.

Composée d'une bonne et grande MAISON, d'une plus petite à côté, avec jardin et prairie contenant environ quatre hectares et demi. Ce deuxième article est exploité par la veuve Vassen. Et c'est aux conditions à voir en l'étude, à Liège, rue St. Hubert, n° 591, dudit notaire. 469

AVIS TRÈS IMPORTANT.

LA GRANDE ET RICHE
SEIGNEURIE DE EHRENHAUSEN,
EN CARINTHIE,

SITUÉE PRÈS DE KLAGENFURT, VILLE CAPITALE,

AVEC SUPERBE CHATEAU,

TERRES FERTILES, BOIS, CHASSE ÉTENDUE, etc. etc., CORVÉES ET RENTES CONSIDÉRABLES, sera vendue par Action de frs. 20.

Irrévocablement le 20 Mai 1837, sous la Garantie du Gouvernement.

Il y est combiné

LE BEL HOTEL N° 70, A BADE,

ET BEAUCOUP D'AUTRES PRIX,

De manière que cette vente s'élève à PLUSIEURS MILLIONS.

Il est accordé aux souscripteurs plusieurs Actions gratis par série de frs. 120.

S'adresser pour tout ce qui concerne cette belle Vente

à l'Administration générale de
LEOPOLD DEUTZ et C°, à SAUVANCE S. L. RHEIN

VENTE

POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

LE LUNDI 3 AVRIL prochain, à 10 heures, le notaire PAQUE exposera en vente aux enchères, devant M. le juge de paix OPHOVEN, en son bureau rue Neuve, derrière le Palais à Liège, les IMMEUBLES ci-après désignés, situés à BRESSOUX, commune de Grivegnée, près Liège :

1° UNE BELLE MAISON, avec environ 10 ares 99 centiares de cotillage y contigu, joignant aux sieurs Dequinze, Renson, Declaye, Laurenty, Deko et au chemin, occupée par le sieur Balance.

2. 6 ares 53 centiares de cotillage, joignant aux sieurs Heptia et Libert, à la veuve Renson, à un sentier et au chemin.

3. 2 ares 18 centiares de terre, tenant aux sieurs Léonard Collard, Drienne, Mouton, Massart, Chantaine et Laurenty.

4. 2 ares 18 centiares environ de houblonnière, tenant à la veuve Declaye, au chemin et au sieur Conrardy.

5. 4 ares 36 centiares environ de terre, tenant aux sieurs Hevard, Pahaut et Crahay.

6. 8 ares 71 centiares environ de terre, traversée par un chemin, tenant aux sieurs Paulus, Belotte, Demeuse et au chemin.

7. 13 ares 7 centiares environ de terre, joignant ci devant aux sieurs Hevard, Jean Renson et Gilles Dewandre.

8. 8 ares 71 centiares de terre, joignant ci devant aux sieurs Gilles Dewandre, Watbieu Libert, Louis Libert et Laurent Sanders.

9. 17 ares 43 centiares environ de terre et pré, tenant aux sieurs André Simonis, Pépiaster et Charlier.

10. 8 ares 91 centiares environ de terre en houblonnière, tenant au chemin, à l'enclos Pirnay, à un sentier et au sieur Heptia, exploitée par Jaquet et la veuve Declaye.

11. 4 ares 35 centiares environ de houblonnière, joignant aux sieurs Chantaine, Declaye et Simonis.

12. 4 ares 35 centiares environ de terre, joignant aux sieurs Collard et Hevard, exploitée par Jaquet.

13. 17 ares 43 centiares environ de prairie, tenant aux sieurs Drienne, Declaye, Simon Desfresne et à la rivière.

14. 8 ares 71 centiares environ de terre en houblonnière meublée, en lieu dit Murlay, tenant aux sieurs Declaye, Clément, à la veuve Lambert Declaye et au chemin.

Aux conditions qu'on peut voir audit bureau et en l'étude du notaire susdit. 485

La commission administrative

DES HOSPICES CIVILS DE LIÈGE,

Informe que, le MERCREDI 12 AVRIL 1837, à 3 heures de relevées, elle mettra en adjudication publique, au rabais, par voie de soumissions, et ensuite de vive voix à l'extinction des feux,

LA CONSTRUCTION

DE

DIVERS TRAVAUX

A EXÉCUTER AUX BATIMENS,

1° D'une ferme, sise près de Herve, d'une, sise à Bellaire et d'une à Tignée, en un lot.

2° De deux fermes, sises à Lantin et d'une sise à Juprelle, aussi en un lot.

Les soumissions devront être remises au plus tard, le jour de l'adjudication avant midi, au secrétariat de ladite commission, où l'on peut voir, tous les jours de 9 heures à midi, le cahier des charges. Les seuls soumissionnaires seront admis à concourir. 446

LE MERCREDI 29 MARS

A 10 HEURES DU MATIN,

Il sera procédé par le ministère du notaire BERTRAND, et pardevant M. le JUGE DE PAIX du quartier du nord de cette ville, en son bureau, rue Neuve, derrière le Palais, à la vente aux enchères publiques

DE 6 ARES 37 METRES

JARDIN POTAGER

AVANTAGEUSEMENT PLACE

pour des nouvelles constructions, SISE AU FAUBOURG VIVEGNIS,

joignant à MM. Dejaer, Wilmette et au vignoble dite Lava. S'adresser audit M° BERTRAND, notaire. 515

VENTE DEFINITIVE
DE DEUX MAISONS

SISES

AU FAUBOURG SAINTE MARGUERITE,

A LIÈGE.

MERCREDI 22 MARS 1837, à 10 heures du matin, au bureau de la justice-de-peace du quartier de l'Ouest de la ville de Liège, rue Mont-St-Martin, il sera procédé par le ministère de M° KEPPEL, notaire à l'adjudication publique aux enchères, par licitation de DEUX MAISONS contiguës, n° 301 et 302, joignant d'un côté à M. Stassart et d'autre à M^{me} Latour, sur la mise à prix de fr. 5145. Ces maisons rapportent un loyer annuel de fr. 420 487

Adjudication des barrières.

PROVINCE DE LIÈGE.

Les 22 et 23 MARS 1837, à neuf heures précises du matin, il sera procédé,

A L'HOTEL DU GOUVERNEMENT A LIÈGE,

Par devant M. le gouverneur de cette province, ou son délégué, en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, de M. le directeur de l'enregistrement et des domaines, et des délégués des commissions des actionnaires et sous l'approbation ultérieure de M. le ministre des travaux publics, à l'adjudication de la perception de la taxe des barrières établies sur les routes de cette province;

Savoir :

MERCREDI 22 de ce mois, pour les barrières sur les routes ci-après :

Route de 1^{re} classe, N. 4, de Bruxelles par Liège vers Malmedy, embranchement de Francorchamps et Stavelot, et embranchement vers Visé.

Route de 2^{me} classe, N. 15, section de Liège vers Aix-la-Chapelle, et embranchement de Battice à Theux.

- Id. de la Vedre.
- Id. de Battice à Maestricht.
- Id. de Battice à la Minerie.
- Id. de Hodimont vers Enival.
- Id. du hameau des Forges à celui des Trooz.

JEUDI 23 même mois, pour les barrières ci-après :

- Route de 2^{me} classe, N. 13, section de Liège à Namur.
- Id. N. 14, section de Sraing à Dinant.
- Id. embranchement de Frayneux à Terwagne.
- Id. de Huy à Tirmont.
- Id. N. 16, section de Liège par Tongres.

ROUTES PROVINCIALES.

- Route de Liège à Bierset.
- Id. embranchement Planchard.
- Id. du Dieren Patar.
- Id. de Rocour à Fexhe Slins.

Les Baux commenceront au 1^{er} avril prochain, et finiront au 31 mars 1838.

Le cahier des charges d'après lequel il sera procédé à l'adjudication, est déposé à l'hôtel du gouvernement, dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef, de M. le directeur de l'enregistrement et des domaines, des commissaires d'arrondissement, aux bureaux des barrières et chez MM. les secrétaires des commissions des actionnaires.

Liège, le 9 mars 1837.

Le gouverneur, Baron VAN DESTEN. 450

Les Espagnols, conduisant, les approches de la ville de Liège, des canonniers et sociétés royales de mèche, des commissions nommées par le gouvernement, les brevets et ordonnances insérées au Bulletin des lois (2 août et 1^{er} novembre 1833), attestent l'existence et les avantages du **SIROPHIOMINSON** Qui est le **PALPIPATION** le **TRIOX**, les **BINDERS**, l'**INSTRUMENT** et les **CATARRHES** en médecine, l'**INSTRUMENT** de **COEUR**, en médecine, et en usage directement sur le **SANG** et sur les **VOIES URINAIRES** 1^{er}, rue Guimard, à Paris, et dans chaque ville.

Au DEPOT, chez MM. les Pharmaciens :

- I. JAVVE, à Liège.
- Deter, à Bruxelles.
- Clair, à Tirmont.
- Dobbele, à Courtray.
- Masse, à Namur.
- Massé, à Gand.
- Cambelin, à Ath.
- Corvaux, à Ghent.
- Philippé, à Gosselies.
- Wauters, à Quatrevaux.
- Lejeune, à Louvain.
- Gavot, à Herve.
- Lours, à Namur.
- Mouton et fils, à La Haye.
- Snoor, à Malines.
- Yanet, à Louvain.
- Freret de Hoy, à Bruges.
- Pison-Vanoverbeke, à Ypres.
- Van Meer, à Mons.
- Wany, à Beaumont.
- Rosson, à Charleroi.
- Linnage, à Pevèle.
- Carrez, à Louvain.
- Xyraud, à Dison.
- Eltens, à Verviers.
- Lecheune, à Luxembourg.
- Vanden Schoberg, à Breda.